



Procédure d'affiliation Saison 2025/2026

Thématique :	<input type="checkbox"/> Présidence <input type="checkbox"/> Administration et Finances <input type="checkbox"/> Haut Niveau <input type="checkbox"/> Formation & Emploi <input type="checkbox"/> Marque	<input checked="" type="checkbox"/> Clubs et Territoires <input type="checkbox"/> Pratiques Fédérales <input type="checkbox"/> Affaires juridiques et Institutionnelles <input type="checkbox"/> 3x3
Destinataires :	<input type="checkbox"/> Comités <input type="checkbox"/> Ligues <input checked="" type="checkbox"/> Ligues et Comités	<input type="checkbox"/> Ligues, Comités et Clubs <input type="checkbox"/> CTS
Nombre de pièces jointes : 0		
<input checked="" type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Echéance de réponse		

N-Réf. :

- Note du 11 juin 2025 relative à la procédure d'affiliation à compter de la saison 2025/2026

Synthèse : Du 1er au 30 juin, les clubs renouvellent leur affiliation via FBI, selon la procédure dématérialisée. À compter du 1er juillet, les clubs renouvelleront leur affiliation directement auprès de la FFBB.

Mots clés : renouvellement, affiliation, dématérialisée, clubs

Les affiliations des structures auprès de la FFBB sont validées par le Bureau Fédéral, après instruction par la Commission Fédérale Clubs. La mise en place du « renouvellement dématérialisé » de l'affiliation sur le mois de juin laissait subsister jusqu'à présent un traitement par les comités départementaux ou territoriaux des affiliations pour les associations affiliées la saison précédente et ne s'étant pas inscrites dans la procédure dématérialisée de juin.

Dans ce dernier cas, l'association demandait le « renouvellement » de son affiliation auprès de son comité, par une procédure « papier » conduisant à générer via FBI un formulaire d'affiliation.

Le Bureau Fédéral du 6 juin 2025 a homogénéisé ce processus en allégeant la charge des comités et en confiant à la Commission Fédérale Clubs le soin de gérer toutes les demandes d'affiliations, dès lors qu'elles ne passaient pas par la procédure dématérialisée mise en place durant le mois de juin pour les associations affiliées la saison (n-1).

La conséquence est :

- 1) de modifier les droits des comités sous FBI
- 2) de renvoyer les demandes d'affiliations directement auprès de la FFBB (Commission Fédérale Clubs)
- 3) d'organiser le paiement des affiliations auprès de la FFBB. Les parts respectives seront ensuite reversées aux Comités Départementaux et aux Ligues Régionales selon la répartition en vigueur.

Comme les saisons précédentes, suivant le 1er juillet, une note fédérale de suivi sera transmise aux Ligues et aux Comités précisant les clubs de chaque territoire ne s'étant pas renouvelés via la procédure dématérialisée.

Nous vous inviterons à nous transmettre vos avis et toute éventuelle information concernant leur situation. Nous privilégierons pour ces associations une prise de contact du comité.

La fédération adressera une communication à l'ensemble des clubs affiliés lors de la saison 2024/2025 et qui n'aurait pas renouvelé leur affiliation de manière dématérialisée au 1^{er} juillet 2025. Ces associations seront ainsi informées par la FFBB des nouvelles modalités d'affiliation. La commission fédérale clubs suivra ces demandes d'affiliation au fil de l'eau.

La Commission Fédérale Clubs et le Service Clubs sont à votre disposition pour répondre à toute question.

Contact : Service Clubs

E-mail : contactclub@ffbb.com

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Raphaëlle NEVEU Chargée de mission Clubs	Matthieu SOUCHOIS DTN Adjoint Directeur du Pôle Clubs et Territoires	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2025-06-16 NOTE LR CD 4-PCT-CLubs-Procédure de renouvellement d'affiliation-V1 MSS	